



Signature des Traités de Rome

25 mars 1957

Le prestige de la salle des Horaces et des Curiaces du Capitole, à Rome, était à la hauteur de l'événement : la signature des Traités de Rome, actes de naissance de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).



Au premier plan, à gauche Paul-Henri Spaak, le ministre belge des Affaires étrangères.

Troisième en partant de la gauche, Christian Pineau, le ministre français des Affaires étrangères et à ses côtés Maurice Faure, son secrétaire d'Etat. A côté de ce dernier, Konrad Adenauer, le Chancelier allemand. Sont présents les représentants italien, luxembourgeois et néerlandais, autres pays fondateurs. Aucune femme n'a pris place autour de cette table?

L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, Luxembourg et les Pays-Bas : certains de ces pays étaient en guerre un peu plus d'une décennie auparavant...

Ils décident de s'unir en signant non pas un traité de Rome, mais deux : d'une part, le traité

instituant la Communauté Economique Européenne (« traité CEE ») et d'autre part, le traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, la CEEA (« traité Euratom »).

Le traité CEE crée un marché commun, un espace économique sans frontières ainsi que des institutions originales : Commission, Conseil, Parlement et Cour de Justice. Il définit les bases des politiques communes, notamment la politique agricole commune (PAC), la politique de concurrence et celle des transports.

Le traité Euratom doit, lui, coordonner les programmes de recherche sur le nucléaire en vue d'une utilisation pacifique de cette énergie. Il ne concerne pas les applications militaires. Il s'agit de faire croître rapidement la part des industries nucléaires dans la production énergétique des Etats membres et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie atomique dans le cadre d'un contrôle centralisé.

Source URL: <http://ceuropeens.org/photorama/signature-des-traites-de-rome>